



Création de Société par Actions Simplifiée

ATTESTATION DE BLOCAGE DU CAPITAL SOCIAL

La banque ci-après :

CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL, CIC PARIS CHAMP DE MARS 16 T AVENUE BOSQUET 75007 PARIS déclare et atteste avoir reçu en dépôt la somme de 1 000 €.

Mme Milouda LATRECHE, représentant de la société AMANOR S.A.S., Société par Actions Simplifiée actuellement en voie de formation dont le siège social se situe 53 RUE DE LISBONNE 75008 PARIS, déclare que cette somme représente le montant immédiatement libérable de la partie du capital social correspondant aux apports en numéraire de la Société par Actions Simplifiée en formation, ainsi qu'il a été versé par l'ensemble des actionnaires.

Liste des actionnaires	Nombre d'actions	Somme versée
Mme MILOUDA LATRECHE	1 000	1 000 €

En conséquence, conformément aux dispositions législatives en vigueur, la somme ci-dessus demeurera bloquée en compte spécial jusqu'à production du certificat d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de la société actuellement en voie de formation. Sans production de ce certificat dans le délai de six mois à compter du dépôt de fonds, la somme susvisée pourra être débloquée :

- soit entre les mains du mandataire désigné par l'ensemble des souscripteurs,
- soit entre les mains du mandataire désigné par décision de justice passée en force de chose jugée.

La présente attestation est établie en triple exemplaire pour faire valoir ce que de droit.

Le 20 juillet 2026

Le déposant
("lu et approuvé" + signature)

La banque
(Cachet et signature)

Karine LESPARE
Chargée d'affaires
professionnels

CIC PARIS CHAMP DE MARS
16, ter Avenue Bosquet
75007 PARIS
10091@cic.fr

